

## RÉSUMÉ DU MÉMOIRE DE L'INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC

### CULTURE ET LANGUE FRANÇAISE AU CŒUR DE NOTRE IDENTITÉ

La Politique culturelle devrait proposer une définition de **la culture dans son sens le plus large et le plus inclusif**. Elle devrait réaffirmer la place prépondérante de la **langue française** dans la culture québécoise.

L'Institut recommande :

1. que le gouvernement du Québec appuie la volonté de la Ville de Québec, soutenue par L'Institut Canadien de Québec, d'adhérer au Réseau UNESCO des villes créatives en littérature afin d'accroître le rayonnement international de la Capitale et de la littérature québécoise;
2. que le gouvernement du Québec soutienne la création et la diffusion de contenus culturels en français, dans toutes les disciplines et sur toutes les plateformes;
3. que le gouvernement du Québec reconnaisse les arts littéraires dans ses programmes de subvention.

### LITTÉRATIE, CULTURE NUMÉRIQUE ET BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Afin de contrer le fléau de l'analphabétisme, le gouvernement du Québec doit adopter une **Stratégie nationale de la lecture et de la littératie** dans laquelle les bibliothèques publiques occupent une place de premier plan. Il faut investir dans l'éducation numérique et imaginer de nouveaux mécanismes de financement et de diffusion de la culture numérique. Le plan culturel numérique doit faire partie de la future Stratégie numérique québécoise.

L'Institut recommande :

4. que le gouvernement finance un plan de communication annuel pour la promotion de la bibliothèque publique auprès des citoyens, mais également auprès des différents ministères et services de communication à l'intérieur de l'appareil gouvernemental;
5. que le gouvernement du Québec mette en place une Stratégie nationale de la lecture et de la littératie en y accordant une place de premier plan pour le développement de l'abonnement dans les bibliothèques publiques;
6. que soit réalisée, dans la capitale, une étude d'opportunité identifiant les interactions structurantes entre le milieu scolaire et les bibliothèques publiques;
7. que le gouvernement garantisse aux bibliothèques et aux municipalités les moyens requis pour respecter les taux de rafraîchissement des collections identifiés dans les lignes directrices pour les bibliothèques publiques;
8. que le nouveau concept de la bibliothèque Gabrielle-Roy soit un modèle encouragé et soutenu par le gouvernement québécois;
9. que soit développé un programme d'aide pour les bibliothèques avec des objectifs précis d'inclusion numérique;
10. que l'on étudie la faisabilité de constituer des banques d'œuvres audiovisuelles accessibles numériquement et gratuitement aux citoyens via la plateforme Prêtnumérique.ca;
11. que l'on réalise une étude d'opportunité pour l'utilisation de logiciels libres dans le contexte d'un réseau de bibliothèques publiques.

### GOVERNANCE TRANSVERSALE ET COHÉRENCE DU FINANCEMENT

Le gouvernement doit **consolider le financement de base des organismes**, encourager la médiation, le développement de public, la mise en marché et les partenariats.

L'Institut recommande :

12. que le gouvernement soutienne les bibliothèques publiques de manière pérenne dans le développement des publics, la promotion, la médiation de la lecture et l'action culturelle;
13. que d'autres ministères contribuent au budget culturel, par exemple en étant partie prenante des ententes de développement culturel avec les municipalités;
14. que soit consolidé le financement de base des organismes;
15. que le gouvernement fasse la promotion des mesures fiscales existantes en philanthropie culturelle et poursuive la mise en place des recommandations du rapport Bourgie;
16. que le retard des versements de l'appariement du programme Mécénat Placements Culture soit comblé.